



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 29 novembre 2021 à 17h30 en mairie, sous la présidence de Mr Luc CASTAN, Maire de la Commune.

Tous les membres sont présents ou représentés. Après avoir fait l'appel, Mr Le Maire a déclaré le quorum atteint et la séance ouverte.

Mr Le Maire propose l'approbation du PV du 29 octobre 2021.

Secrétaire de séance : Mme BOUSQUET

Mr Luc CASTAN indique que plusieurs décisions ont été prises au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales : les non-préemptions sur les biens de M CAPPELLATO Pietro parcelle C 1243, C 1833 et 1835 de M LECHAUD, C 563 de M ZOCCOLA et A 1979 de M ALVAREZ.

Il n'y a pas eu de décision à caractère budgétaire prise en application de l'article 3 II. De l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020.

REDEVANCE SPECIALE ORDURES MENAGERES

M. Le Maire expose à l'assemblée que Le service de collecte et de traitement des déchets « ménagers » assuré par le Grand Narbonne est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En complément de cette obligation, le Grand Narbonne a institué une Redevance Spéciale, destinée à financer la collecte et le traitement des déchets « assimilés » à ces déchets ménagers, à condition qu'ils puissent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

La redevance qui s'élève pour la commune de Roquefort des Corbières à 1 317.64€ pour l'année 2020 est votée à l'unanimité

PARTENARIAT RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE AVEC LE GRAND NARBONNE

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de délivrer le même niveau de service à tous les habitants du Grand Narbonne, celui-ci met en place un service gratuit qui s'appuie sur une convention.

La structure intercommunale propose également aux communes qui le souhaitent, un accès équitable aux ressources documentaires physiques et numériques ainsi qu'à des services mutualisés.

Le renouvellement de la convention est validé à l'unanimité

AVIS SUR PROJET PARC EOLIEN CORBIERES MARITIMES

La société ENGIE GREEN France a saisi la Commune pour l'informer officiellement de l'avancement du projet de renouvellement du parc éolien de Corbières Maritimes. Ce projet se situe sur le Plateau de Garrigues Hautes sur le territoire communal de Sigean et en limite des communes de Port-La Nouvelle, La Palme et Roquefort-des-Corbières, à proximité du parc éolien de Corbières Méditerranée.

Il consiste au remplacement des 15 éoliennes qui constituaient le parc de Corbières Maritimes, par l'implantation de 10 nouvelles plus puissantes sur la Commune de Sigean exclusivement
Après délibération, la majorité des suffrages exprimés vote en faveur du renouvellement

CONVENTION RELATIVE À L'EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE AU 01/01/2022

Les ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics ont admis la mairie de ROQUEFORT DES CORBIERES à participer à l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes des exercices 2022 et 2023.

La convention qui a été validée par le conseil municipal a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du compte financier unique par la commune de ROQUEFORT DES CORBIERES et de son suivi.

RENOUVELLEMENT CONVENTION PREDICT

Les intempéries étant de plus en plus fréquentes et violentes, le conseil municipal valide le maintien du service d'aide à la décision de la gestion des risques hydrométéorologiques.

VERSEMENT D'UNE ADHESION à l'association de l'Eglise Sainte Germaine de Caves

Dans le cadre de travaux de la Commission Histoire et Patrimoine, notre commune a décidé de faire un don de soutien à l'association de Caves, les amis de Sainte Germaine.

VERSEMENT D'UNE ADHESION à l'association Fondation du Patrimoine

Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine rural, dans le but de soutenir les projets réalisés dans le département, M le Maire propose à la commune, qui accepte, de s'associer comme partenaire et adhérent en souscrivant à un bulletin d'adhésion à l'association fondation du patrimoine Occitanie méditerranée.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2021

Le Président de la boule Roquefortoise a demandé une subvention exceptionnelle de 150 € afin de couvrir les frais engagés lors des 8 tournois qui ont eu lieu pendant la saison estivale, qui lui a été acceptée

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2021

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le président de l'association Los Rocaf'orts nouvellement mise en place sur la commune, qui a pour but la création de jardins familiaux, a demandé à percevoir une subvention cette année pour lui permettre de financer les dépenses de mise en place.
La subvention de base de 250€ lui a été accordée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/ Les ateliers informatiques reprendront en janvier 2022

2/ Election présidentielle : suite à la question posée : « M le Maire peut-on savoir à qui vous avez donné votre candidature ? », ce dernier a répondu : « ma candidature a été donnée à M Jean LASSALE »

3/ Très peu de réponse des associations pour une participation au marché de Noel

4/ Demande de l'opposition pour voir le dossier LGV

Le Maire

Luc CASAN

